

Pêche de loisir : une appli qui fait des vagues



LES PÊCHEURS PLAISANCIERS DOIVENT UTILISER L'APPLICATION RECFISHING POUR DÉCLARER LEURS PRISES, UNE MESURE QUI EST LOIN DE FAIRE L'UNANIMITÉ. PHOTO J. C.

Jacques Chanteau

Les pêcheurs plaisanciers sont désormais contraints de déclarer leurs prises via une application. Une obligation qui déclenche une vague de contestations.

Sur le littoral breton, le ton monte au sein des pêcheurs de loisirs, ces plaisanciers dont le plaisir est de taquiner bars et dorades depuis leur bateau. Depuis le 12 février, ils ont, en effet, l'obligation de télécharger l'application Recfishing sur leur smartphone et doivent, à chaque prise, notamment, enregistrer le lieu de la capture, ainsi que la taille et le poids du poisson... Une mesure européenne prise pour appréhender l'effet réel de la plaisance sur les espèces sensibles. Sur les côtes bretonnes, ce dispositif concerne le lieu jaune, le bar, le maquereau et la dorade rose.

« **Terminé, je ne vais plus à la pêche** »

Sur le port de Carantec (29), **l'application RecFishing** fait grincer des dents. « Encore un règlement instauré par les bureaucrates de Bruxelles qui n'ont jamais vu la mer, à part à la télévision, conteste Philippe. Ils veulent préserver la ressource, alors qu'ils laissent naviguer des monstres des mers capables de pêcher 400 tonnes par jour. »

« Par temps de pluie et à bord d'un canot sans cabine qui bouge tout le temps, comment voulez-vous que l'on pianote sur notre téléphone ? C'est impossible. Et puis, tout le monde n'a pas les moyens de s'acheter un smartphone à 300-400 € », enchaîne Olivier. « Moi, c'est terminé, je ne vais

plus à la pêche. Trop de tracasseries administratives. Bientôt, il faudra une secrétaire à bord », ironise Daniel. « Moi, si je vais en mer, ce n'est pas pour avoir ce téléphone qui m'emm... déjà assez comme ça toute l'année », peste Stéphane.

« On en a marre d'être pris en otages »

« On subit une accumulation de contraintes et on en a marre d'être pris en otages, déplore, pour sa part, le Costarmoricain Alain Scriban, vice-président de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP). Comme nous n'avons jamais été consultés correctement, on n'a donc pas pu tester cette application et, si on l'avait fait, nous aurions pu apporter des améliorations, d'autant que, pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec les applications, l'utilisation de RecFishing est vraiment hyper compliquée. »

Alain Scriban va ainsi demander que « des améliorations soient faites afin de faciliter l'usage de l'appli ». Par exemple, il souhaite que les prises puissent être déclarées sur ordinateur, une fois de retour à la maison. « Et, si vous n'avez pas d'ordinateur, que la déclaration soit possible par une personne morale d'une association de plaisanciers », dit-il.

Le représentant de la FNPP n'est pas forcément opposé à cette application. « Arriver à mieux mesurer le poids et l'impact de la pêche de plaisance, c'est plutôt à notre avantage et ce, même s'il y a des contraintes, estime-t-il. Les données enregistrées par cette appli vont, en effet, certainement prouver que nos prélèvements sont marginaux et on arrêtera alors de dire que nous sommes des fossoyeurs des mers. » Selon la FNPP, la France compte 1,5 à 2 millions de pêcheurs plaisanciers, dont près de 43 000 sont inscrits sur l'application RecFishing.

Des adaptations à venir

« Le dispositif vient seulement d'être lancé et connaîtra des adaptations, a précisé la ministre de la pêche Catherine Chabaud. La Commission européenne prévoit, par exemple, la possibilité pour un tiers de déclarer les captures et d'utiliser un ordinateur plutôt qu'un smartphone. Je veillerai à ne pas alourdir la procédure pour les pêcheurs de loisir. »